



## DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2017-2018

### 1. L'ADHESION

**ADHESION AU CLUB** : c'est la carte de membre du ROC. Elle est OBLIGATOIRE et est remise à chaque adhérent du ROC à jour de ses cotisations (cotisation dûment payée, ou échelonnement du règlement de la cotisation accepté avec remise de l'ensemble des règlements à l'inscription). Et signés par le Club et l'adhérent

### 2. LES LICENCES

**LICENCE FEDERALE** : c'est le titre délivré par la FFSG qui vaut à son titulaire engagement de se soumettre aux règles fédérales nationales et internationales. Elle est délivrée pour une saison sportive de la date de prise de la licence jusqu'au 30 juin de la saison. C'est la licence de base.

**LICENCE KID** : c'est une licence « DECOUVERTE », pour la pratique en loisir. Seuls peuvent y prétendre les enfants de moins de 10 ans (adhérents nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la nouvelle saison) et qui prennent une licence fédérale pour la 1<sup>ère</sup> fois. Elle n'est valable qu'une saison et n'est donc pas reconductible.

**LICENCE COMPETITION** : elle est à souscrire pour tous les adhérents pratiquant une discipline en COMPETITION, ou pour les passages de test technique à partir de la préliminaire

**LICENCE EXTENSION** : elle est à souscrire pour tout adhérent souhaitant pratiquer en compétition une autre discipline que celle pour laquelle il a obtenu sa licence COMPETITION. Elle est GRATUITE.

### 3. LES COTISATIONS

**COTISATION OPEN ICE** : Cotisation LOISIRS permettant de venir patiner en semaine autant de fois que l'adhérent le souhaite aux heures de cours dédiées à sa catégorie. (voir PLANNING GLACE)

**COTISATION 1 SEQUENCE** : Cotisation LOISIRS permettant de venir patiner une fois en semaine aux heures de cours dédiées à sa catégorie. (voir PLANNING GLACE)

**COTISATION 2 SEQUENCES** : Cotisation LOISIRS permettant de venir patiner deux fois en semaine aux heures de cours dédiées à sa catégorie. (voir PLANNING GLACE)

**REMISE 2<sup>ème</sup> ENFANT** : une remise de 5% est appliquée sur le montant de la COTISATION (hors licence et carte de membre) pour l'inscription d'un second enfant du même foyer.

**REMISE 3<sup>ème</sup> ENFANT** : une remise de 10% est appliquée sur le montant de la COTISATION (hors licence et carte de membre) pour l'inscription d'un troisième enfant du même foyer.

**COTISATION FREESTYLE** : Cotisation permettant la pratique du patinage FREESTYLE aux heures dédiées à cette discipline (voir PLANNING GLACE).

**COTISATION CURLING** : Cotisation permettant la pratique du CURLING aux heures dédiées à cette discipline (voir PLANNING GLACE).

**COTISATION COMPETITEUR** : Cotisation pour les COMPETITEURS permettant la pratique de la Danse sur glace (en individuel ou en couple) et du Patinage synchronisé. Cela ne comprend ni les déplacements en compétition, ni les tuniques, ni les inscriptions en compétition Danse et Synchro.

#### **4. LE PARRAINAGE**

**ADHERENT LOISIRS PARRAINANT UN NOUVEL ADHERENT**: une remise de 5% est appliquée sur le montant de la COTISATION (hors licence et carte de membre, sur la base d'une COTISATION LOISIRS) pour tout parrainage d'un nouvel adhérent (hors enfant du même foyer), inscription et paiement de la cotisation du nouveau licencié ROC avant le 31 décembre de la saison en cours. Pour un second parrainage, la remise est portée à 10%. La cotisation LOISIRS est gratuite à partir de trois parrainages.

#### **5. LE PAIEMENT**

**MOYENS DE PAIEMENT** : Tout moyen de paiement est accepté par le ROC (Chèques, Carte bleue, Espèces, Virement, ANCV).

**MODALITES DE PAIEMENT** : Un 1<sup>er</sup> règlement doit correspondre au paiement de la licence et de la carte de membre. La cotisation doit être payée en second lieu en une ou 8 fois maximum pour les Loisirs , et elle doit être réglée en totalité pour la fin mai de l'année sportive.

#### **6. PASS SPORT 76**

Le Département de Seine-Maritime a pour objectif de promouvoir la pratique sportive en permettant aux jeunes dès l'âge de 6 ans et sous certaines conditions, d'accéder au sport et à la vie associative grâce à une aide s'élevant à 50 % du montant de l'adhésion annuelle dans la limite de 60 €.

Pour cela, si vous bénéficiez de l'Allocation de Rentrée scolaire (ARS), vous devez nous en remettre une copie avec le dossier d'inscription.

Vous devez ensuite aller sur le site du Département [www.seinemaritime.fr](http://www.seinemaritime.fr), cliquer sur PASS SPORT 76 et inscrire votre enfant comme demandé.

La structure sportive à sélectionner est le ROUEN OLYMPIC CLUB, la Discipline : Patinage artistique et synchronisé. Le ROC recevra un mail du Département nous indiquant que vous avez procédé à l'inscription et nous pourrons ainsi valider la procédure.

**NB** : Il est impératif de payer la totalité de la cotisation au ROC, qui procédera ensuite au remboursement à hauteur de la somme reçue par le Département.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 02.35.15.20.80 ou au 06.17.50.97.55, ou renseignez-vous auprès de notre Trésorier au bureau 105 les mardis et jeudis entre 17h00 et 20h00

